

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du 08 février 2023

Présents : B. GOUZIN. J.L. RANDON. R. POUJOL. C. MACIAS-ADICEOM. R. ALLEXANT. B. BAUTOU. C. CHAUVITEAU. M. DIAW. E. PONS. M. RIEUTORD.

Excusée : A. GOBERT.

1. AVANT PROJET : AMÉNAGEMENT DU CALVAIRE DEMANDE DE SUBVENTION.

Les résultats de l'étude urbaine relative au projet d'aménagement du calvaire ont permis d'établir un plan de financement d'un montant de 209 000€ HT (226 000€ TTC) ; ce montant se décompose comme suit :

- 176 000€ HT : travaux
- 12 000€ HT : prestations intellectuelles
- 21 000€ HT : provisions pour aléas et tolérances.

Le conseil a émis un avis favorable à la demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) sur cette base.

Voir délibération.

2. OBSERVATOIRE FISCAL : INFORMATIONS.

La mise à jour des valeurs locatives apparaît comme une nécessité pour l'optimisation des bases fiscales des collectivités locales. Elle répond par ailleurs à une obligation d'équité fiscale. Dans ce cadre, les communes seront appelées, au mois de juin, à se prononcer sur l'adhésion à l'engagement partenarial entre la Communauté des Communes et la Direction Départementale des Finances Publiques visant à renforcer leur collaboration afin de fiabiliser les valeurs locatives des propriétés bâties et optimiser les bases fiscales communales.

4. QUESTIONS DIVERSES.

- L'ouverture d'une 4^{ème} classe pour la prochaine rentrée scolaire a été actée.
- La date du repas de l'équipe municipale et du personnel est fixée le mercredi 22 février.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20 H 00.